

A D N MOTOS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 500 000 €

SIEGE SOCIAL : 53, AVENUE VICTOR HUGO
16100 COGNAC

381 429 141 RCS ANGOULEME

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MAI 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 84 947,12 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- A la Réserve Légale pour un montant de	4 247,36 €
- A titre de dividendes pour un montant de	60 000,00 €
- Au compte « Autres Réserves »	20 699,76 €

- Total égal au bénéfice de l'exercice	84 947,12 €
	=====

Compte tenu de cette affectation, la Réserve Légale est partiellement dotée à 16 626,28 €, le compte « Autres Réserves » est porté à 488 502,49 € et les capitaux propres de la Société sont d'un montant de 1 005 128,77 €.

Ainsi, chaque part recevra un dividende de 14,49 €, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du code général des impôts.

Y/L
S-L

Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- * l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- * l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

En application de l'article 131-6 alinéa 3 du code de la sécurité sociale, il est par ailleurs porté à l'attention des associés qui ont le statut TNS dans la société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, que les dividendes perçus sont assujettis :

- aux prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

=====

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 mai 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 84 947,12 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- A la Réserve Légale pour un montant de	4 247,36 €
- A titre de dividendes pour un montant de	60 000,00 €
- Au compte « Autres Réserves »	20 699,76 €

- Total égal au bénéfice de l'exercice	84 947,12 €
	=====

XL S-L

Compte tenu de cette affectation, la Réserve Légale est partiellement dotée à 16 626,28 €, le compte « Autres Réserves » est porté à 488 502,49 € et les capitaux propres de la Société sont d'un montant de 1 005 128,77 €.

Ainsi, chaque part recevra un dividende de 14,49 €, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les nouvelles dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et le nouvel article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- * l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- * l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs, et 75 000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu.

La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

En application de l'article 131-6 alinéa 3 du code de la sécurité sociale, il est par ailleurs porté à l'attention des associés qui ont le statut TNS dans la société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, que les dividendes perçus sont assujettis :

- aux prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

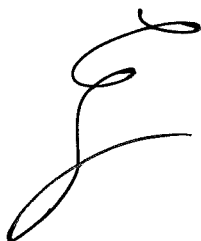
XL S-L

- aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La gérance

Monsieur Yohann LUME

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a final horizontal stroke.

Madame Stéphanie LUME

A handwritten signature in black ink, featuring a central circular loop with several horizontal strokes extending to the right.

BILAN ACTIF

110 0201		Edité le 27/04/2026 16:21			
ACTIF		01/01/2025 au 31/12/2025		Durée : 12 Mois	Ex.2024-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	CAPITAL SOUSCRIT-NON APPELE (I) Frais d'établissement				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 445,62	7 445,62		
	Fonds commercial (1)	26 679,16		26 679,16	26 679,16
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains				
	Constructions	627 836,24	339 546,34	288 289,90	328 003,81
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	52 727,82	41 866,51	10 861,31	18 968,44
	Autres immobilisations corporelles	383 852,41	198 415,10	185 437,31	200 485,50
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) Participations				
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participat.				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	431,93		431,93	431,93
	TOTAL II	1 098 973,18	587 273,57	511 699,61	574 568,84
	STOCKS ET EN-COURS Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production: biens et serv.	1 153,93		1 153,93	
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 404 040,18		1 404 040,18	1 697 858,64
	AVANCES & ACPTEES VERSEES SUR COMMANDES	3 338,39		3 338,39	685,59
	CREANCES (3) Créances clients et cptes rattachés	57 954,98		57 954,98	40 597,47
	Autres créances	109 809,49		109 809,49	168 558,81
	Charges constatées d'avance (4)	6 955,72		6 955,72	5 386,52
COMPTES REGUL	Capital souscrit-appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT : Actions propres				
	Autres titres				
	INSTRUM. FINANCIERS A TERME & JETONS DETENUS				
	DISPONIBILITES	198 776,09		198 776,09	119 276,43
	TOTAL III	1 782 028,78		1 782 028,78	2 032 363,46
	CHARGES A REPARTIR S/PLUS.EXERC. (IV)				
	PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS (V)				
	ECARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 881 001,96	587 273,57	2 293 728,39	2 606 932,30
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont à moins d'un an				
	(3) Dont à plus d'un an				
	(4) Dont à plus d'un an				

POUR COPIE CONFORME



BILAN PASSIF

AVANT REPARTITION

110 0201		Edité le 27/04/2026 16:21	
P A S S I F		01/01/2025 au 31/12/2025	01/01/2024 au 31/12/2024
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
CAPITAUX PROPRES	CAPITAL (dont versé : 500 000,00)	500 000,00	500 000,00
	PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
	ECART DE REEVALUATION		
	ECART D'EQUIVALENCE		
	RESERVES		
	Réserve légale	12 378,92	12 378,92
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	467 802,73	345 849,02
	REPORT A NOUVEAU		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	84 947,12	181 953,71
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	TOTAL I	1 065 128,77	1 040 181,65
PROVISIONS	PROVISIONS POUR RISQUES		
	PROVISIONS POUR CHARGES		
	TOTAL II		
DETTES (1)	EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
	AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	413 962,05	872 252,99
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	136 669,18	109 343,69
	INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (2)		
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		64 497,85
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	522 942,97	352 033,63
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	117 789,89	130 411,04
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
	AUTRES DETTES	37 235,53	38 211,45
COMPTES REGUL	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)		
	TOTAL III	1 228 599,62	1 566 750,65
	ECARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		2 293 728,39	2 606 932,30
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques		9 588,67	354 769,16
(3) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			

Y/L S-L

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025
dont le total est de 1 187 244.11 Euros
et au compte de résultat de l'exercice,
et dégagant une perte de -1 372 143.06 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/03/2026.

PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Règlement ANC 2022-06, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition .
Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

- logiciels	L	1 à 4 ans
- agencements et aménagements des constructions	L	10 à 20 ans
- matériel et outillage industriels	L	3 à 10 ans
- installations diverses	L	5 à 15 ans
- matériel de transport	L	5 à 10 ans
- matériel de bureau	L	2 à 10 ans
- mobilier de bureau	L	4 à 10 ans

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré / premier sorti'.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat.

Y/L S-L

Provision pour dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est inférieure au cours du jour ou la valeur de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Provision pour dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est constatée, lorsque la valeur actuelle d'une créance est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

**MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION
ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

Y/L S.L

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste
INCO	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	34 125	
CORP	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		[Dont Composants]	626 629	1 207
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	51 658	1 070
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers		253 605		
		Matériel de transport		22 247		26 259
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		82 777		1 900
		Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL III			1 036 917		30 436
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			432		
	TOTAL IV			432		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				1 071 474		30 436
CADRE B		IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
			Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCO	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		34 125	
CORP	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions			627 836	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			52 728		
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers		2 940	250 665	
		Matériel de transport			48 506	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			84 677	
		Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL III			2 940	1 064 412	
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières				432	
	TOTAL IV				432	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				2 940	1 098 969	

YL S-L

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		7 446			7 446		
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	298 625	40 921		339 546		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		32 690	9 177		41 867		
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers	92 697	31 856	2 223	122 331		
	Matériel de transport	20 081	2 968		23 049		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 369	7 666		53 035		
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL III		489 462	92 588	2 223	579 828		
TOTAL GENERAL (I+II+III)		496 908	92 588	2 223	587 274		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	
Frais établissements TOTAL I							
Autres immob. incorporelles TOTAL II							
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
	Inst.gales,agenc et am.des const.						
Inst. techniques mat. et outillage							
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers						
	Matériel de transport						
	Mat. bureau et inform. mobilier						
	Emballages récup. et divers						
TOTAL III							
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)							
Total général non ventilé							
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

XL 3-2

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL I				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL II				
	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)					
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'art. 39-1-5 du CGI					

YK 5-2

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DEL'ACTE IMMOBILIE	Créances rattachées à des participations					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières			432	432	
DE L'ACTE CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					
	Autres créances clients			57 955	57 955	
	Créance représentative de titres prêtés [Provision pour dépréciation antérieurement constituée]					
	Personnel et comptes rattachés			687	687	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		46 742	46 742	
		Taxe sur la valeur ajoutée		7 194	7 194	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				
		Divers		833	833	
	Groupe associés					
	Débiteurs divers			57 691	57 691	
	Charges constatées d'avance			6 956	6 956	
TOTAUX			178 490	178 490		
RENOUVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles							
Autres emprunts obligatoires							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		à 1 an maximum à l'origine					
		à plus d'1 an à l'origine		413 962	99 765	314 197	
Emprunts et dettes financières divers				-127	-127		
Fournisseurs et comptes rattachés				522 943	522 943		
Personnel et comptes rattachés				17 014	17 014		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				24 020	24 020		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée		3 364	3 364			
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts, taxes et assimilés		13 391	13 391			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés				196 796	196 796		
Autres dettes				37 235	37 235		
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance							
TOTAUX				1 228 598	914 401	314 197	
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			(2) Montant des divers emprunts et dettes contactés auprès des associés personnes physiques		196 796
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		113 110			

XL S-L

DETAIL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

LIBELLE	CHARGES	PRODUITS
CHARGES / PRODUITS D'EXPLOITATION		
486000 Charg.payees d'av.cognac	5 317,72	
TOTAL	5 317,72	

TOTAL CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	5 317,72	
--	----------	--

XL 3-L

DETAIL CHARGES A PAYER

LIBELLE	MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	
168800 Interets capitalises pge	-127,07
TOTAL	-127,07
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
408100 Fourn fact a recevoir	960,00
TOTAL	960,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
428200 Conges a payer cognac	17 014,23
438220 Charges sur cp cognac	5 306,56
TOTAL	22 320,79
TOTAL DES CHARGES A PAYER	23 153,72

YL S-L

DETAIL DES EMPRUNTS

ORGANISME FINANCIER	NATURE DU FINANCEMENT	TAUX	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT A L'ORIGINE	REMBOURSEMENTS		RESTE A REMBOURSER		
						ANTERIEU	EXERCICE	- 1 AN	1 A 5 ANS	+ 5 ANS
BANQUE POPULAIRE	RENOVATION MAGASIN	3,80	20/01/11	20/01/26	215 000	183 895	17 955	13 150		
BANQUE POPULAIRE	PGE	0,73	12/06/20	12/06/26	500 000	423 660	50 800	25 540		
BANQUE POPULAIRE	TRAVAUX BAT ANCIEN CINEMA	2,32	30/09/22	30/09/29	300 000	87 712	41 992	42 977	127 319	
BANQUE POPULAIRE	EQUIPEMENT MAG + ATELIER	4,90	13/12/23	13/12/32	200 000	2 250	2 363	8 509	86 597	100 281
	TOTAL				1 215 000	697 517	113 110	90 176	213 916	100 281

YL 5-c